

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1156**

présenté par

M. Poisson, M. Tian, M. Dhuicq, M. Bouchet, M. Salen, M. Blanc, M. Cochet, Mme Dion,
M. Sermier, M. Ciotti, M. Huet, M. Decool, M. Guy Geoffroy, M. Siré et M. Huyghe

ARTICLE 1ER BIS C

Après le mot :

« cérémonie »,

insérer le mot :

« publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La cérémonie est et doit rester publique.